

COMMUNE DE BEAUMONT-MONTEUX

SEANCE DU 27 AVRIL 2026 à 19h30 en Mairie

Affichage et convocations : 22 avril 2026

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six à 19 heures 30 minutes, à la mairie, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bruno SENECLAUZE, Maire.

Etaient présents : Bruno SENECLAUZE, Emmanuelle ROCHE, Christian DELSARTE, Nathalie BANCHET, Claudine WASSILIEFF, Jean ABRIAL, Delphine PRUD'HOMME, Estelle PLANTIER, Jean-Lou GENEVIER, Nathan BENISTRAND, Laurent MARCHANDISE.

Absents : Sandrine BASSET, Sandra BASTIAN, Luc TARDY, Christophe GIRAUD

Bon pour pouvoir : Sandrine BASSET à Emmanuelle ROCHE

Emmanuelle ROCHE a été élue secrétaire de séance.

Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la précédente séance de conseil municipal du 02 avril 2026

Voirie - Aménagement de la traverse du quartier du port (D67 et D101) - Marché de travaux - Attribution des lots 1 à 3

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du résultat de la commande publique concernant les travaux d'aménagement de la traverse du quartier du port (D67 et D101) et présente à l'assemblée délibérante le rapport de présentation d'analyse des offres rendu par le maître d'œuvre.

La durée d'exécution des travaux à compter de la date fixée dans l'ordre de service de démarrage des travaux est de 12 mois.

Les Entreprises retenues sont les suivantes :

	Montant HT
Lot 1-Terrassement - voirie -réseaux divers :	
CHEVAL TP : TF (tranche ferme) + PSE 1 (prestation supplémentaire éventuelle) :	559 923,30 €
Lot 2- Revêtement de surface béton et résine - Mobilier Urbain et signalisation :	
SAS SOLS VALLEE DU RHONE/SAS MAS : TF + PSE 1 :	116 900,70 €
Lot 3-Espaces verts : TERIDEAL-TARVEL : TF :	77 496,85 €
Montant global HT	754 320,85 €

CCID - Renouvellement des membres de la Commission Communale des Impôts directs suite aux élections municipales de 2026

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les dispositions de l'article 1650-1 du Code Général des Impôts directs qui précise que la durée du mandat des membres de la commission communale des Impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal et que de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux. Pour les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

Il est précisé également que cette commission est présidée par le Maire ou l'Adjoint délégué.

Le rôle de la commission communale des impôts directs est lié à la fiscalité directe locale. Elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation et elle participe à l'évaluation des propriétés bâties, ainsi qu'à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Les 6 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du Conseil municipal doit donc comporter 24 noms : 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants.

Conformément à la demande de la Direction Générale des Finances Publiques de la Drôme, l'assemblée délibérante, à l'unanimité, propose la liste de présentation annexée à la présente délibération.

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
Franck ROCHE	Marc LAURENT
Luc TARDY	Serge BOISSET
Michel BANC	Jean ABRIAL
Jacques BREYTON	Franck BUIT

Jean-Luc FERERE	Chrystèle BOISSET
Christian DELSARTE	Pilar LAUVIE
Claudine WASSILIEFF	Jean-Louis LESBRE
Daniel ROUX	Jean-Lou GENEVIER
Claude ANDRE	Anne-Marie CHALAYE
Pierre-Yves FABRE	Daniel PATTARD
Gilbert CHALAYE	Jean-Michel DESFONDS
Max MOTTET	Olivier FERMOND

Affaires Générales - Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal

Monsieur Le Maire expose que conformément à l'article L2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation. Monsieur le Maire présente le projet de règlement et ses principales dispositions, projet préalablement transmis à chacun des membres du conseil municipal.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal adopte le règlement intérieur du conseil municipal.

Elus - Désignation du Correspondant Défense

Monsieur Le Maire informe l'assemblée délibérante que le gouvernement a engagé, depuis la mise en œuvre de la professionnalisation des armées, une série d'actions destinées à renforcer le lien entre la Nation et ses forces armées.

Il précise qu'il est demandé alors à chaque commune de disposer d'un correspondant identifié dont la fonction est de servir de relais d'information et de communication entre le ministère de la défense et les communes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal désigne en qualité de correspondant défense : Laurent MARCHANDISE, Conseiller Municipal.

Elus - Désignation des Référents Ambroisie

Monsieur Le Maire informe l'assemblée délibérante que l'ambroisie est une plante invasive dont le pollen est fortement allergisant et constitue un enjeu de santé publique.

Suite au renouvellement des équipes municipales, il est rappelé l'obligation de nommer au moins 2 référents Ambroisie pour lutter contre l'ambroisie et limiter le fléau sanitaire ainsi que l'impact sur les rendements agricoles de cette plante invasive.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal désigne Jean ABRIAL et Estelle PLANTIER, « Référents Ambroisie » pour la commune de Beaumont-Monteux.

Finances - Décision Modificative n°1 – Virement de crédits

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2026 (afin de rembourser à l'Etat un trop perçu de l'année 2025 de dotations suite au recalcul des services préfectoraux)

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
67 / 673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	25 000.00
	Total	25 000.00

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
011 / 611	Contrats de prestations de services	3 000.00
011 / 615221	Bâtiments publics	3 000.00
011 / 615231	Voiries	12 000.00
011 / 6228	Divers	5 000.00
65 / 65748	Autres personnes de droit privé	2 000.00
	Total	25 000.00